

Image not found or type unknown



Refection de terrasses et credit d'impots

Par **abjalain**, le **03/07/2016** à **11:41**

dans notre copropriété il y a
au 1^{er} étage 3 terrasses avec logements en dessous
au 7^{ème} étage 5 terrasses avec logements en dessous
donc 8 toits terrasses si je ne me trompe pas
la réfection de ses terrasses est en cours
(étanchéité- isolation thermique)
pour le montant de ces travaux avons nous droit à un crédit d'impôt - vu que l'isolation
thermique est refaite
si oui quels sont les documents que le syndic d'immeuble doit nous fournir
merci
bonnard